



St Martin Loisirs
Assemblée générale extraordinaire
du 24 octobre 2018 à 20h30

21 personnes présentes + 14 pouvoirs.

Le quorum étant atteint (18 personnes présentes au minimum), le président déclare l'assemblée générale extraordinaire ouverte pour modifier 3 articles des statuts de l'association.

- **ARTICLE 11 - Composition du Conseil d'Administration**

« Ces membres sont élus au scrutin secret à la majorité absolue en assemblée générale pour 3 ans, et sont remplacés par tiers tous les ans. »

« Le remplacement des membres sortants a lieu au scrutin secret à la majorité absolue des membres présents en Assemblée Générale. »

Modifié par « Le remplacement par tiers tous les ans des membres du Conseil d'Administration par les membres présents ou représentés, a lieu à main levée, ou à bulletin secret si un membre présent en fait la demande. »

Accepté à l'unanimité

- **ARTICLE 12 - Composition du bureau du Conseil d'Administration**

« Deux personnes d'une même famille (conjoint (e), frère, sœur, enfant) ne pourront être membres du Conseil d'Administration. »

Modifié par « Deux personnes d'une même famille (conjoint (e), frère, sœur, enfant) ne peuvent pas être membres du bureau, mais peuvent être membres du Conseil d'administration. »

Accepté à l'unanimité

- **ARTICLE 13 - Réunion du Conseil d'Administration**

« Le Conseil d'Administration se réunit tous les trimestres, et toutes les fois où il est convoqué par le Président à son initiative ou sur la demande du quorum de ses membres: 12 (douze). »

Modifié par « Le Conseil d'Administration se réunit au moins trois fois par an, ou sur convocation du Président, ou sur la demande de la moitié de ses membres. »

Accepté à l'unanimité

« Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si le quorum de ses membres est atteint: 12 (douze). »

Modifié par « Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si le quorum est atteint soit la moitié de ses membres. »

Accepté à l'unanimité

« SAINT-MARTIN LOISIRS »

79400 - SAINT-MARTIN de SAINT-MAIXENT

<http://saint-martin-loisirs.fr>